



Vente de fonds de commerce : sanction en cas d'omission de mentions obligatoires et de formalités

Fiche pratique publié le 22/03/2017, vu 826 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'omission de l'une des mentions obligatoires prévues par l'article L 141-1 du Code de commerce n'entraîne la nullité de la vente que si le consentement de l'acquéreur a été vicié et s'il subit un préjudice (Cass. com. 1-12-1992 : RJDA 3/93 n° 211 ; CA Paris 8-10-1991 : RJDA 12/91 n° 1012 ; CA Paris 16-10-2008 : RJDA 5/09 n° 418).

Ayant acquis début 2009 un fonds de commerce qui n'était plus exploité depuis quelques mois, l'acquéreur demande l'annulation de la vente, car l'acte de vente ne mentionne pas, contrairement à ce que prévoit l'[article L 141-1 du Code de commerce](#), le résultat d'exploitation pour la période du 1er janvier au 30 juin 2008.

Sa demande est rejetée dès lors qu'il ne démontre pas que son consentement a été vicié par une erreur sur les qualités substantielles du fonds vendu, faute d'avoir pu en appréhender la commercialité. En effet, il avait été informé par les mentions figurant dans l'acte de vente de la durée pendant laquelle le fonds avait été exploité, ainsi que de la baisse régulière du chiffre d'affaires entre 2006 et 2007 et entre 2007 et 2008, du très faible résultat réalisé en 2006 et 2007 et du caractère déficitaire de l'activité en 2008.

L'acquéreur demande encore l'annulation de la vente pour non-respect des dispositions de l'[article L 141-2 du Code de commerce](#) imposant aux parties de viser tous les livres de comptabilité qui ont été tenus par le vendeur durant les trois exercices comptables précédant celui de la vente.

Demande elle aussi rejetée au motif que le non-respect des prescriptions de ce texte n'est pas sanctionné par la nullité.

Cass. com. 25-1-2017 n° 15-19.399 F-D

http://www.assistant-juridique.fr/cession_fonds_commerce_omission_mention_obligatoire.jsp

Guides juridiques :

- [Céder un fonds de commerce](#)
- [Céder des parts de SARL](#)
- [Conclure un contrat de location-gérance](#)

Fiches juridiques :

- [Cession d'un fonds de commerce : comment procéder ?](#)
- [Acte de cession d'un fonds de commerce : comment le rédiger ?](#)
- [Cession d'une entreprise : la signature de l'acte de cession](#)
- [Cession d'un fonds de commerce : inexactitude d'une mention obligatoire](#)
- [Cession d'un fonds de commerce : séquestre et droit d'opposition des créanciers](#)
- [Cession de fonds de commerce : modalités de paiement du prix](#)
- [Formalités de cession d'un fonds de commerce](#)
- [Cession de fonds de commerce : les recours du vendeur](#)
- [Cession de fonds de commerce : les recours de l'acquéreur](#)
- [Cession d'un fonds de commerce : la communication de la comptabilité](#)